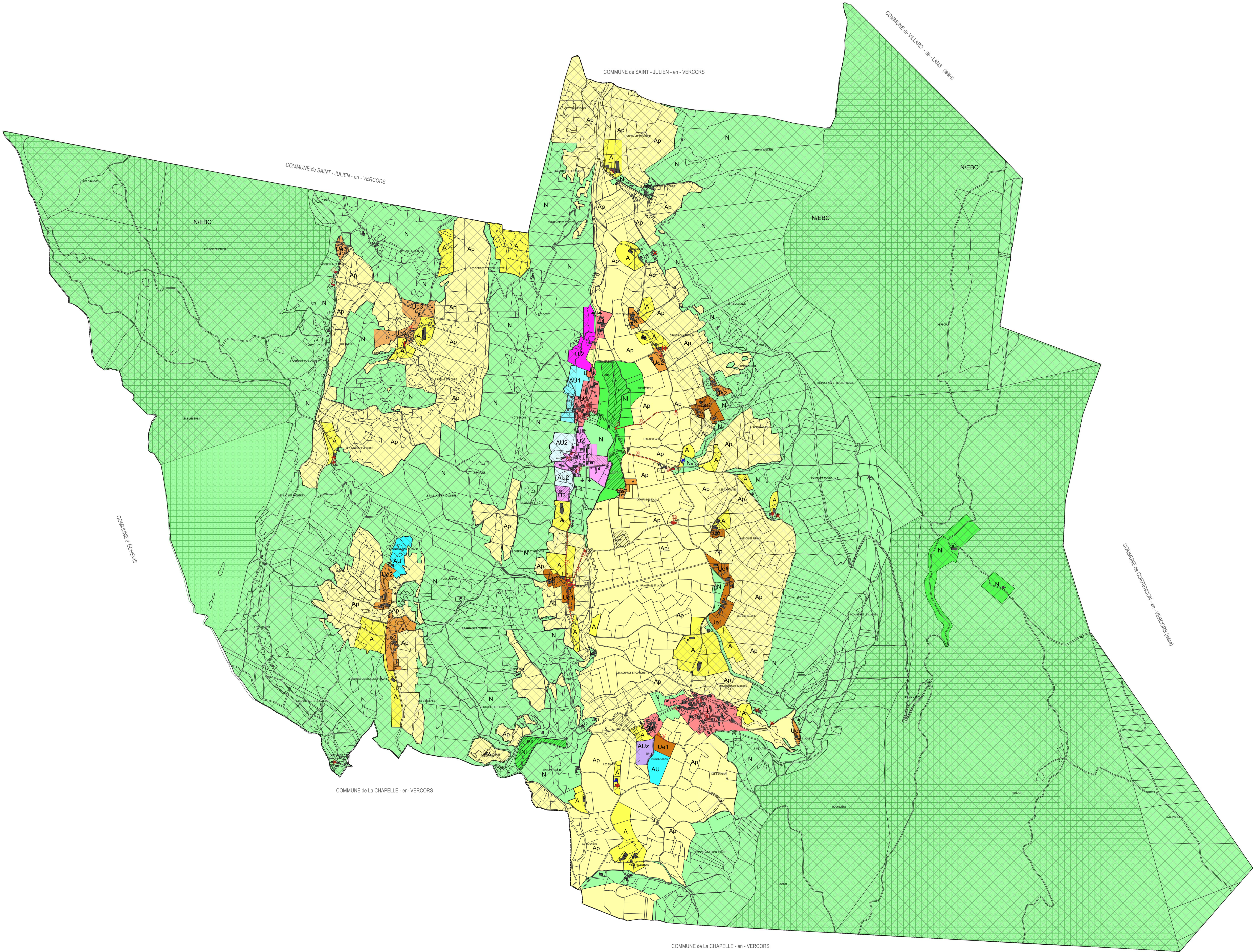




- U1 : zone urbaine, aspect maconné
- U1c : secteur où la taille des commerces n'est pas limitée
- U2 : zone urbaine, aspect mixte
- Ue1 : zone urbaine en assainissement autonome, aspect maconné
- Ue2 : zone urbaine en assainissement autonome, aspect mixte
- Ue3 : zone urbaine en assainissement autonome, aspect bois
- U2 : zone urbaine d'activités touristique, aspect mixte
- AU : zone à urbaniser stricte dont l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée par une modification ou une révision du P.L.U.
- AU1 : zone à urbaniser, à vocation principale d'habitat aspect maconné
- AU2 : zone à urbaniser, à vocation principale d'habitat aspect mixte
- AUz : zone à urbaniser à vocation d'activité, aspect mixte
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole non constructible à protection paysagère
- N : zone naturelle
- NI : zone naturelle utilisable pour activités de loisirs
- EBC : espace boisé classé
- ER : emplacement réservé
- S : servitude pour logement social
- Zone d'Exposition aux Risques
- Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Pour l'habitation ou l'artisanat
- Pour l'habitation uniquement
- Pour l'artisanat uniquement
- Secteurs patrimoniaux

Intervalle dans lequel s'appliquent les marges de recul

Etat-Forme
marges de recul par rapport
à l'axe de la chaussée

N°	Emplacement réservé	Surface	Destinataire
ER1	Extension cimetière	4 406 m²	Commune
ER2	Elargissement de voirie	652 m²	Commune
ER3	Elargissement de voirie	1 545 m²	Commune
ER4	Création de parking	387 m²	Commune
ER5	Création de parking	1 004 m²	Commune
ER6	Equipements de loisir	34 398 m²	Commune
ER7	Création de voirie	3 883 m²	Commune
ER8	Elargissement de voirie	751 m²	Commune
ER9	Création de parking	1 165 m²	Commune
ER10	Création de parking	1 638 m²	Commune
ER11	Station d'épuration	8 369 m²	Commune
ER12	Station d'épuration	9 534 m²	Commune
ER13	Création de voirie	2 816 m²	Commune
ER14	Elargissement de voirie	1 605 m²	Commune
ER15	Equipements de loisir	23 394 m²	Commune
ER16	Equipements de loisir	17 520 m²	Commune

N°	Servitude	Surface	Destinataire
S1	Logements sociaux	5 576 m²	Bailleur social
S2	Logements sociaux	3 350 m²	Bailleur social

N°	Secteurs patrimoniaux
Pavillonnaire	
1	Lavoir en pierre de taille au village
2	Ancien clocher
3	Croix du village : Arenier, Revoux, sous le village, sous les Berthonnets, Tourtes
4	Teuchou au Briac
5	Pigeonnier de la Gratte
6	Chemin lauzés importants : des Moreaux à Tourtes, des Revoux au cimetière, de sous le village aux Berthonnets, route de l'Arenier
Habitations	
7	Linteau de la maison Morin à Tourtes
8	Tour en pierre de Mme Berthoin au village
9	Maison d'Aimé Jallier aux Abisseaux (pietre sculptée)
10	Maison Berthoin au Briac (linéaire et pignon lauzés)
11	Maison isre aux Pacons (pignons lauzés)
12	Maison Ballier-Benistand à Tourtes
13	Maison Albert Roche à Tourtes
14	Maison Charlier à l'Arenier
15	Maison Roche au village
16	Maison Theuillon au village
17	Maison Béchier aux menuisiers
18	Maison Guinet aux menuisiers
19	Maison Sylvie Maréchal aux menuisiers
20	Ferme Morel aux revoux
21	Ferme Philibert aux revoux
22	Maison Roche à Brilllet

PREFECTURE DE LA DROME

COMMUNE DE

ST MARTIN EN VERCORS

Plan

Local

d'Urbanisme

Document graphique

Modification n°2 : approuvée le 5 novembre 2020

Les Presses de la Cité, architectes, 55 place des Martyrs, 26200 Valence de la Drome, Tél. 04 76 95 50 60 Fax. 04 76 95 50 14

Anne Chazeau-Herberich, conseil en environnement, 25 rue Adrien, 26400 Mirbel-Lanchâtre, Tél. 04 76 54 15 54

Date d'approbation : 14 mai 2008

Date de modification : 12 Octobre 2019

échelle : 1/7500"

2